

Motion du SNUDI-FO 31 réuni en assemblée générale le 1er octobre 2021

Pour l'abandon de la loi Rilhac !

L'Assemblée Générale du SNUDI-FO 31 a pris connaissance du vote de la loi Rilhac relative à la direction d'école.

La mise en place de l'autorité fonctionnelle et la participation du directeur à l'encadrement de l'école modifierait profondément les relations entre les professeurs au sein des écoles. Son autorité fonctionnelle pourra lui être retirée, ses décharges seront négociées au cas par cas avec le DASEN. Dès lors, le directeur, sommé de mettre en place les réformes au sein de son équipe, sera soumis à d'énormes pressions, et l'équipe enseignante de l'école aussi.

L'Assemblée Générale du SNUDI-FO 31 a également pris connaissance des annonces de Macron à Marseille qui veut expérimenter dans 50 écoles le recrutement des professeurs par le directeur de l'école. Nous ne sommes pas dupes : ce qui sera expérimenté à Marseille sera généralisé par la suite.

C'est pour cela que l'Assemblée Générale du SNUDI-FO 31 s'associe aux 40 premières écoles marseillaises qui ont lancé un appel à boycotter l'expérimentation Macron/Blanquer et décide de porter cet appel à la discussion dans les écoles.

Nous n'acceptons pas l'explosion du cadre de l'école républicaine, nous n'acceptons pas la logique de contractualisation des moyens et la liquidation de notre statut.

La loi Rilhac, comme l'expérimentation Macron à Marseille, doivent être abandonnées !

L'Assemblée Générale du SNUDI-FO 31 réunie le 1^{er} octobre 2021 décide de communiquer cette motion à tous les collègues, les invite à en discuter dans leurs écoles et à prendre position collectivement pour le retrait de ces projets.

Adoptée à l'unanimité

Le SNUDI-FO 31 invite les collègues à multiplier les prises de positions contre la loi Rilhac et l'expérimentation Macron et à les renvoyer au syndicat : snudi.fo31@gmail.com.